

Décision

Générale

colonial

Décision n° 152 Personnel autochtone

n° 152

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 2 du 28/02/1947

Date de publication

11 février 1947

Date du numéro

28 février 1947

TEXTE INTÉGRAL

Ali Moukbel est engagé en qualité de chauffeur auxiliaire (7e échelon, à salaire journalier). L'intéressé est affecté à l'hôpital colonial. Par décision n° 154 du 15 février 1947 : Est nommé infirmier stagiaire 3* échelon le nommé Hoch Roble, pour compter du 1 er février 1947.